Case Folio FRC 9122

A MESSIEURS

MESSIEURS LES PRÉSIDENS

DES DISTRICTS DE CETTE VILLE.

LES maîtres & marchands Boulangers de cette ville, pourſuite & diligence des ſieurs Antoine Vachon cadet, Barthelemi Berlie, Pierre Gerêin *dit* Giraud, & Pierre Riboulet, ont l'honneur de vous repréſenter :

Que dans le mois de mars de l'année derniere, l'augmentation prodigieuſe du prix des grains força les Supplians de recourir à MM. les Officiers Municipaux de cette ville, pour obtenir que le prix du pain fût proportionné à celui du bled.

A cette époque, la majeure partie des ouvriers étoit dans une inaction preſque entiere; ce n'étoit qu'avec peine qu'ils pouvoient ſe procurer leur ſubſiſtance, & une augmentation ſur le prix d'un aliment de premiere néceſſité auroit rendu leur ſort encore plus accablant.

MM. les Officiers Municipaux mirent ſous les yeux de Sa Majeſté le tableau de la ſituation de cette ville; ils furent autoriſés, par arrêt du Conſeil, à employer les fonds publics pour ſecourir leurs concitoyens. Sa Majeſté, qui regardoit ce ſecours indiſpenſable comme une dette de l'état, promit même de dédommager la Municipalité des ſacrifices qu'elle étoit obligée de faire. Il fût donc arrêté, le 7 avril dernier, que le prix du pain reſteroit toujours au même taux, & cependant, attendu la cherté des grains, qu'il ſeroit payé par la caiſſe municipale,

à chaque Boulanger, une livre cinq ſous par quintal de pain qui ſeroit délivré au public.

Cette indemnité n'étoit pas proportionnée aux pertes qu'éprouvoient les Boulangers; le prix du bled augmenta encore, il devint même ſi rare, qu'il étoit preſqu'impoſſible de s'en procurer; le prix en fut porté juſqu'à ſoixante-deux & ſoixante-trois livres l'ânée. Les Boulangers ſolliciterent une augmentation abſolument indiſpenſable, & le 15 mai l'indemnité fut fixée à deux livres par quintal.

La récolte des grains fut abondante; mais on continua d'éprouver les plus grandes difficultés pour approviſionner cette ville: graces au zele actif & vigilant de MM. les Officiers Municipaux, on vit paroître des grains ſur nos ports; & les provinces voiſines, qui apprirent que les étrangers pouvoient fournir à notre approviſionnement, abandonnerent enfin des préjugés qui ne pouvoient que leur nuire, elles permirent la circulation des grains; cependant la diminution ſur leur prix fut très-peu conſidérable.

Le prix actuel du pain, & l'indemnité qui étoit accordée aux Boulangers, n'établiſſoient pas encore une proportion exacte avec le prix du bled; cependant MM. les Officiers Municipaux, ſur la fin du mois de décembre, réduiſirent cette indemnité à quinze ſous par quintal, & le 11 de ce mois elle a été entiérement ſupprimée. Les Boulangers, qui ſeroient dans l'impoſſibilité abſolue de continuer leur profeſſion & de fournir à la conſommation publique, ont préſenté leurs réclamations à MM. les Officiers Municipaux, ils ont obſervé que, ſuivant le tarif de 1768, qui ne fut dreſſé qu'après des eſſais juridiques de panification, où tout fut calculé, le prix du bled, la quantité de pain qu'il pouvoit produire, & les dépenſes de main-d'œuvre, le prix actuel du pain ſuppoſeroit que les bleds boulangeables ne coûteroient que quarante-trois livres l'ânée, & cependant les bleds de qualité ſupérieure, les ſeuls que les Boulangers puiſſent employer, valent encore cinquante-trois & cinquante-quatre livres l'ânée, & toutes les dépenſes ont prodigieuſement augmenté depuis ce tarif, les comeſtibles, le prix des loyers, & les droits ſur les bois à brûler: la ruine de tous les Boulangers

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

ſeroit donc abſolument inévitable, ſi on pouvoit les forcer à délivrer du pain à un prix auſſi diſproportionné avec celui du bled. Les Boulangers ont demandé, avec juſtice, que l'indemnité fût continuée, ou que les bleds approviſionnés dans les greniers communs, leurs fuſſent délivrés à quarante-trois livres l'ânée.

MM. les Officiers Municipaux ont reconnu la juſtice des réclamations des Boulangers; mais ils paroiſſent deſirer de conſerver les grains approviſionnés, ſoit pour ne point éloigner de nos ports ceux qui en conduiſent journellement dans cette ville, ſoit pour avoir une reſſource ſi quelqu'événement imprévu gênoit encore la circulation des grains; ils attendent, pour ſe déterminer à continuer l'indemnité, ou proportionner le prix du bled, de connoître l'intention de leurs concitoyens.

C'eſt dans ces circonſtances, Meſſieurs, que les Boulangers vous ſupplient de vouloir bien conférer ſur des objets auſſi importans, avec MM. les Prévôt des Marchands & Echevins de cette ville; de prévenir la ruine de citoyens honnêtes, qui, en ſervant le public, doivent trouver au moins la ſubſiſtance de leur famille, & ſur-tout d'aſſurer les approviſionnemens néceſſaires pour la conſommation publique, qui tariroient bientôt ſi les fourniſſeurs, en voyant la diſproportion énorme du prix du bled & de celui du pain, pouvoient appréhender de ne délivrer des grains qu'à des perſonnes qui deviendroient néceſſairement inſolvables.

Signé, VACHON cadet, BERLIE, GEREIN dit GIRAUD, & RIBOULET.

f1